



Farm Products Council
of Canada

Conseil des produits agricoles
du Canada

NOUS GRANDISSONS ENSEMBLE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026



TRANSPARENCE DIALOGUE EXÉCUTION

Message du Conseil

Alors que nous commençons à émerger des nombreux défis que nous n'aurions jamais pu imaginer lorsque nous avons lancé notre précédent plan stratégique en 2019, le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) réfléchit à son passé tout en étant résolument concentré sur son avenir et son engagement pour les trois prochaines années.

À l'occasion du 50^e anniversaire de la Loi sur les offices de commercialisation des produits agricoles (LOCPA) qui a donné lieu à la création du CPAC en 1972, nous sommes conscients et fiers des nombreuses réussites et du bon travail que le Conseil a accompli depuis sa création. Alors que nous commençons maintenant à penser aux cinquante prochaines années du CPAC, nous sommes remplis d'optimisme en imaginant ce que l'avenir réserve aux offices nationaux, à nos intervenants, aux offices de promotion et de recherche (OPR), à notre personnel et au Conseil.

En tant que gardien chargé de surveiller le système de gestion de l'offre au Canada, le CPAC a reçu le mandat de protéger un système de gestion de l'offre qui fait l'envie du monde entier et qui est un modèle à suivre pour veiller à ce que les intérêts et les besoins des Canadiens soient satisfaits.

S'appuyant sur l'excellent travail et les leçons tirées au cours des trois années précédentes, guidés par notre plan stratégique intitulé L'efficacité via le dialogue, le prochain plan vise à faire croître le système de gestion de l'offre ensemble, avec tous nos précieux intervenants, pour s'assurer qu'ils comprennent le rôle qu'ils auront à jouer dans la préparation de l'avenir d'une gestion de l'offre stable et résiliente au Canada. Intitulé Nous grandissons ensemble, ce plan

nous met au défi de nous demander « où allons-nous maintenant ? ».

Ce plan stratégique ne consiste pas simplement à superviser le système, mais plutôt à nous mettre au défi de trouver des possibilités de le protéger et de l'améliorer de manière à ce que tous les aspects de la chaîne de valeur puissent en bénéficier. En tant que gardien du système, le CPAC assure non seulement la surveillance requise, mais il peut aussi chercher des occasions de façonner l'avenir du système en réunissant les intervenants et en assurant le leadership d'une communauté qui peut exploiter son pouvoir en grandissant, en se rassemblant, en apprenant et en sauvegardant un système prospère.

Nous sommes enthousiastes quant à ce que l'avenir nous réserve et nous sommes stimulés par les possibilités qui s'offrent à nous. Nous sommes rassurés par le dévouement des producteurs agricoles et des intervenants qui travaillent sans relâche pour assurer la protection de l'intégrité et de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire canadien. Nous sommes fiers de l'expertise et de l'engagement du personnel du CPAC qui soutient et défend la gestion de l'offre au Canada et, en tant que Conseil, nous sommes honorés d'être chargés d'assurer un avenir prospère à la gestion de l'offre au Canada.

Avec gratitude,

Brian Douglas, président

Ron Bonnett, vice-président

Maryse Dubé, membre

Morgan Moore, membre



Introduction

Le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme fédéral de surveillance qui veille à l'intérêt public du système national de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que sur les activités des quatre offices nationaux de commercialisation :

Producteurs d'œufs du Canada

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Producteurs de poulet du Canada

Éleveurs de dindon du Canada

Le CPAC s'occupe également de la création et du fonctionnement des offices de promotion et de recherche, dont l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf et l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc.

Le plan stratégique pour 2023-2026 repose sur une base qui comprend la vision, la mission et le mandat du CPAC et est guidé par ses principes de transparence, de dialogue et d'exécution, qui sont tous détaillés dans le présent plan.

VISION

Un cadre réglementaire qui appuie efficacement un système de gestion de l'offre solide, ainsi que la commercialisation des produits agricoles.

MISSION

Le CPAC a pour mission de veiller au bon fonctionnement du système de réglementation des produits agricoles dans l'intérêt de tous les Canadiens.



Mandat

Le rôle principal du CPAC consiste à veiller aux activités des offices nationaux de commercialisation et des offices de promotion et de recherche.

Conformément au système de gestion de l'offre, chaque office national de commercialisation établit des contingents de production pour chaque province. À leur tour, les offices provinciaux de commercialisation répartissent leur contingent entre les producteurs de leur province.

La gestion de l'offre est un système de commercialisation qui garantit un prix équitable aux producteurs agricoles en contrôlant les quantités produites et importées pour le marché commercial. Grâce à ce système de contingentement et de contrôle des importations, il est possible d'éviter les pénuries et les surplus, ce qui assure aux Canadiens un accès constant à des produits de grande qualité. Les producteurs agricoles fixent collectivement des prix minimaux en fonction de leurs coûts de production

et des conditions du marché, ce qui leur permet d'obtenir un prix équitable pour ce qu'ils produisent.

Étant donné que le système de contingents confère des pouvoirs importants aux producteurs, le CPAC a été créé pour veiller sur le système de gestion de l'offre et sur les activités des offices nationaux de commercialisation. Le CPAC est chargé d'examiner et d'approuver l'allocation des contingents établis par les offices nationaux, facilitant ainsi la résolution des litiges, et approuvant ainsi les prélèvements. Les régies agroalimentaires provinciales supervisent la façon dont les offices provinciaux répartissent leur contingent entre les producteurs. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le CPAC a développé une expertise approfondie pour chaque produit soumis à la gestion de l'offre, et établi des relations avec les intervenants provinciaux et nationaux.

En plus de son travail de supervision des offices nationaux de commercialisation, les responsabilités du CPAC comprennent également la présentation de conseils à la ministre sur toutes les questions liées à l'établissement et au fonctionnement des OPR en vertu de la Loi. Le Conseil examine les activités de ces offices en veillant à ce qu'ils atteignent leurs objectifs, tout en travaillant avec eux pour promouvoir une commercialisation, une recherche et une promotion plus efficaces des produits agricoles, ce qui inclut également la facilitation de l'établissement d'OPR en vertu de la Loi lorsque les producteurs sont en faveur de tels offices.

En tant qu'organisme indépendant de surveillance publique, le mandat de base du CPAC ne change pas d'un cycle de planification à l'autre. Ce qui change, c'est la façon dont le CPAC exécute son mandat compte tenu des facteurs et des tendances de la conjoncture ayant une incidence sur son travail. Les buts du Plan stratégique 2023-2026 ont été élaborés à la suite de discussions approfondies entre le Conseil et le personnel, tout en tenant compte de la rétroaction reçue de la part des intervenants à propos des aspects sur lesquels le CPAC doit se concentrer pour s'acquitter avec succès de son mandat en tenant compte des défis actuels et émergents.

Principes

Pour que le CPAC puisse continuer à faire des progrès afin de renforcer son rôle, il doit maintenir la confiance du public dans le système de réglementation et rendre compte de ses décisions au Parlement. Le CPAC s'efforce d'y parvenir en faisant preuve de transparence dans tous les aspects de son travail et en entretenant un dialogue ouvert au sein de la collectivité de la gestion de l'offre et des offices de promotion et de recherche, tout en concrétisant ses engagements.



TRANSPARENCE

Le succès du CPAC au cours des trois prochaines années dépend de sa capacité à être clair et cohérent lorsqu'il communique l'information, que ce soit par voie de communications officielles ou lors des interactions quotidiennes. Le CPAC s'engage à faire preuve de transparence dans ses activités en communiquant de façon proactive de l'information sur les décisions qu'il prend et son mode de fonctionnement dans tous les aspects de son travail.

DIALOGUE

Une communication ouverte et bidirectionnelle est indispensable à l'établissement d'un climat de confiance à l'égard de la façon dont le CPAC sert les Canadiens. Le fait de déployer des efforts concertés et réfléchis dans l'instauration d'un dialogue authentique qui encourage l'échange d'idées avec les intervenants internes et externes permettra de continuer d'accroître la confiance et de renforcer ainsi le CPAC en tant qu'organisme.

EXÉCUTION

En renouvelant son engagement à renforcer le système de gestion de l'offre alors qu'il cherche des moyens nouveaux et innovateurs de croître et de soutenir les possibilités de recherche et de promotion, le CPAC continuera à offrir une valeur réelle qui assure la stabilité et la résilience d'un système prospère.

En faisant de la transparence, du dialogue et de l'exécution les thèmes centraux de ce plan, le Conseil démontre son engagement d'améliorer la profondeur et la qualité de ses relations internes et de ses relations avec les employés et les intervenants.

Orientations stratégique

Le Plan stratégique 2023-2026 comporte cinq orientations stratégique qui se renforcent mutuellement et qui reposent sur le bon travail accompli par le CPAC au cours des dernières années. Ce plan s'inspire grandement de l'approche que le CPAC entend adopter pour atteindre ces buts, c'est-à-dire de créer un dialogue positif avec les personnes et les organismes qui collaborent avec lui, et continuer de les mobiliser.

Comme le commerce mondial des produits sous gestion de l'offre continue d'évoluer, le CPAC doit continuer à mieux exprimer son rôle dans la gestion de l'offre et dans la commercialisation des produits agricoles. Le CPAC s'engage à faire plus de progrès grâce à une mobilisation continue afin de renforcer les liens de confiance entre les intervenants et de mettre en place des personnes fortes et des processus solides pour soutenir son travail.

Orientation stratégique 1

Soutenir l'intégrité du système de gestion de l'offre

Au cours des cinquante dernières années, le CPAC a été chargé de superviser le système national de gestion de l'offre en volaille et en œufs au Canada. Pour assurer l'intégrité et la durabilité de ce système complexe tout en naviguant dans un environnement opérationnel tout aussi complexe avec des intervenants aux intérêts divers, le CPAC doit non seulement être réactif aux enjeux du jour, mais aussi proactif et opportun pour répondre aux besoins de ses intervenants. En continuant à soutenir et à préserver un système de gestion de l'offre sain qui profite à tous les intervenants, y compris les Canadiens, le CPAC peut continuer à être un modèle.

OBJECTIFS

- 1.1** Continuer à rester agile et réactif tout en assurant la supervision des offices nationaux de commercialisation de la volaille et des œufs.
- 1.2** Consolider le rôle du CPAC en tant que spécialiste canadien de la gestion de l'offre en continuant de bâtir une base de connaissances et de générer une expertise qui favorise une meilleure compréhension de la gestion de l'offre et du rôle du CPAC.
- 1.3** Créer et faire évoluer les outils qui soutiennent l'intégrité d'un système de gestion de l'offre sain et stable au Canada, y compris l'identification de changements administratifs dans la LOPA pour s'assurer que la législation est adaptée à l'environnement opérationnel actuel.

Orientation stratégique 2

Faire connaître l'histoire de la gestion de l'offre

Considéré comme un succès par beaucoup, le système de gestion de l'offre au Canada est considéré comme un système bénéfique qui sert les producteurs agricoles, l'économie canadienne et les consommateurs. Tout en étant ancré et lié par ses responsabilités législatives et réglementaires, le CPAC a l'occasion de mettre en lumière les avantages de la gestion de l'offre et le rôle qu'elle joue dans le maintien d'une économie canadienne forte. En faisant mieux connaître notre histoire et en élevant le niveau de la conversation, nous pouvons faire entendre le rôle que la gestion de l'offre peut jouer et la manière dont elle renforce la sécurité alimentaire tant au niveau national que mondial. L'exploration des moyens par lesquels les intervenants concernés peuvent travailler ensemble pour résoudre les problèmes et apporter un plus grand sentiment d'harmonie au système jettera les bases qui permettront d'accroître l'efficacité qui pourrait être autrement limitée par la réglementation.

OBJECTIFS

2.1 Continuer à faire connaître le rôle important que joue la gestion de l'offre pour soutenir une économie canadienne forte et son rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire nationale et mondiale tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

2.2 Continuer à clarifier et à faire connaître les responsabilités législatives et réglementaires du CPAC, tout en recherchant des gains d'efficacité qui permettront de rationaliser et d'améliorer le processus de traitement des plaintes.

2.3 Continuer d'élargir le rôle du CPAC dans le processus décisionnel afin d'inclure la formulation de recommandations et d'options pour régler les problèmes lorsqu'il est possible de trouver d'autres solutions que de répondre par oui ou par non.

Orientation stratégique 3

Soutenir les offices de promotion et de recherche (OPR)

Le CPAC a joué un rôle continu dans le soutien des offices de promotion et de recherche pour les produits agricoles en vertu de la LOPA depuis qu'une modification de la Loi en 1993 a permis la création des OPR. La modification de la Loi a fait en sorte que tous ceux qui profitent de la recherche et de la promotion d'un produit paient leur juste part pour soutenir ce travail important.

En établissant et en soutenant les OPR, le CPAC continue de favoriser une commercialisation, une recherche et une promotion plus efficaces des produits agricoles. Il y a encore beaucoup de possibilités et de travail à faire pour rationaliser les processus et mieux envisager l'avenir des OPR au Canada.

OBJECTIFS

3.1 Trouver des gains d'efficacité et établir une meilleure communication des processus et des délais qui soutiendront le processus de demande des OPR.

3.2 Améliorer la communication pour mieux faciliter et soutenir l'établissement des OPR, et travailler avec les offices nationaux pour promouvoir une commercialisation, une recherche et une promotion plus efficaces des produits agricoles.

Orientation stratégique 4

Réunir et mobiliser les intervenants et tisser des relations

Ces trois dernières années, notre mode de fonctionnement a changé et l'offre, les allocations, l'économie et le marché sont devenus plus complexes. Nous avons également constaté que ces changements peuvent offrir des possibilités d'établir des interactions plus fréquentes qui améliorent nos relations avec les intervenants en accédant à la technologie et en exploitant le désir de renforcer une plus grande connexion en période d'incertitude. Le CPAC continuera à se développer et à instaurer les conditions gagnantes avec tous ses intervenants en améliorant les occasions pour faciliter un cheminement mutuellement positif vers la création d'une communauté d'intervenants plus forte, plus unifiée et plus résiliente.

OBJECTIFS

4.1 Continuer à tisser des relations et à consulter les offices nationaux, les OPR et les principaux intervenants pour que le CPAC comprenne mieux leurs besoins et leurs points de vue uniques.

4.2 Collaborer activement avec nos partenaires gouvernementaux et les régies agroalimentaires provinciales en profitant des occasions pour créer des relations et de la collaboration afin de trouver des moyens de travailler ensemble pour renforcer le système de gestion de l'offre au Canada et transmettre les questions d'importance nationale aux échelons supérieurs (par exemple l'Association nationale des régies agroalimentaires).

4.3 Accroître activement la participation des intervenants et de l'industrie en recherchant davantage d'occasions de se réunir et de créer une communauté au sein des secteurs visés par la gestion de l'offre et les offices de promotion et de recherche, ce qui permettra une plus grande

collaboration et une meilleure communication entre tous les intervenants et favorisera une meilleure compréhension des différents points de vue.

Orientation stratégique 5

Renforcer notre résilience organisationnelle

Le CPAC reconnaît que sa force réside dans les connaissances, l'expertise et l'expérience de son personnel, de ses dirigeants et des membres de son conseil. En s'assurant qu'il y a un effort concerté pour soutenir ses ressources humaines et en continuant à créer une culture organisationnelle saine et épanouissante qui reconnaît l'importance de toutes les contributions, on assurera un système durable et efficace qui est à la base de la stabilité de l'organisation.

OBJECTIFS

5.1 Créer une culture organisationnelle qui soutient et valorise la diversité et l'inclusion de tous ses employés et favorise les possibilités de formation, de développement professionnel et de satisfaction au travail qui conduisent à un environnement de travail sain et satisfaisant.

5.2 Améliorer l'efficacité organisationnelle en trouvant des moyens plus efficaces d'améliorer les processus et les politiques qui servent les intervenants du CPAC et sauvegarder les connaissances, les outils et les systèmes afin de s'assurer que le CPAC demeure résilient.

5.3 Continuer à trouver des moyens pour favoriser l'innovation et la technologie pour soutenir le travail hybride et l'excellence de l'organisation, tout en soutenant le personnel du CPAC, les membres du Conseil et les intervenants.

Conclusion

Les idées et les commentaires reçus et présentés ici représentent une approche plus holistique et coopérative du rôle actuel que joue le CPAC. Bien que certains des enjeux et des thèmes puissent sembler hors de portée et ne pas faire partie du mandat du CPAC, ces points visent à inspirer une réflexion originale et à susciter des approches nouvelles ou novatrices pour s'assurer que le système de gestion de l'offre demeure un actif canadien viable et durable.

Grâce à une approche concertée de l'ensemble de l'organisation et du Conseil, le CPAC peut continuer à s'appuyer sur le bon travail qu'il a accompli au cours des trois dernières années. Le Canada a l'occasion de continuer à sauvegarder un système de gestion de l'offre qui apporte des avantages d'une grande portée et qui est nécessaire pour une population saine et croissante. Le CPAC réaffirme son engagement en continuant à tirer les leçons de ce qu'il a vécu et expérimenté au cours des trois dernières années qui ont été imprévisibles et en s'appuyant sur les succès qu'il a obtenus.

Nous restons inspirés par notre travail et nous nous engageons à avoir une incidence réelle et durable qui continuera à soutenir le secteur agricole et à créer des occasions pour façonner un avenir qui s'attaque aux grands enjeux ayant des répercussions plus larges au niveau national et international. Avec un personnel, un Conseil et des intervenants mobilisés, il y a une opportunité de réfléchir à ce qui est possible pour les cinquante prochaines années.

